Zeitschrift: Générations

Herausgeber: Générations, société coopérative, sans but lucratif

Band: - (2016)

Heft: 85

Artikel: Faut-il repousser à 75 ans le contrôle médical obligatoire des conducteurs?

Autor: F.R. / Chassot, Jean-Bernard / Favrat, Bernard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-830727

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Faut-il repousser à 75 ans le contrôle médical obligatoire des conducteurs ?

Dès 2018, les seniors motorisés devraient échapper pendant cinq ans de plus au test médical imposé aux usagers de la route. Ce projet de loi ne fait pas l'unanimité.

« Les conducteurs âgés sont plus expérimentés qu'avant »

JEAN-BERNARD CHASSOT, DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION ROMANDE DES ÉCOLES DE CONDUITE

« Des milliers de seniors ne répondant pas aux exigences… seront sur les routes »

BERNARD FAVRAT, PROFESSEUR À LA PMU DE LAUSANNE

Le contrôle médical obligatoire des conducteurs devrait être repoussé de cinq ans, pour passer à 75 ans. Qu'en pensez-vous ?

J'y suis favorable, dans la mesure où les personnes âgées conduisent généralement bien. Certaines ont peut-être des difficultés lors de trajets spécifiques, mais elles savent s'autogérer, notamment en se retenant de circuler la nuit, en ville ou sur l'autoroute. Aussi, les seniors qui sont aujourd'hui au volant sont plus expérimentés que ceux du même âge qui conduisaient il y a 20 ans, car ils ont plus d'heures de conduite et sont habitués au trafic contemporain.

Ce report change-t-il vraiment quelque chose ?

Vous avez des personnes, à 75 ans, qui conduisent très bien, et d'autres, de 60 ans, qui mériteraient de repasser leur permis de conduire.

Notre société est de plus en plus sécuritaire. Cette loi ne va-t-elle pas à contresens ?

Je ne crois pas. Il faut admettre que les plus de 70 ans sont encore aptes à conduire. Et je ne pense pas que la Confédération, à l'heure du programme Via sicura, aurait pris cette décision si, vraiment, il y avait eu un doute.

Comment jugez-vous le comportement des seniors au volant ?

Les moniteurs d'auto-école sont aux premières loges. Je peux dire qu'ils ne sont pas plus dangereux que les jeunes. Ils ont parfois besoin d'un petit rappel ou d'explications sur certaines nouveautés, ce que permettent les cours de perfectionnement que donnent bon nombre de mes confrères.

Comprenez-vous ces aînés qui peinent à déposer leur permis ?

Oui, d'autant que les transports publics ne sont souvent pas très développés à la campagne. Mais rappelons qu'on peut aussi obtenir un permis limité à un parcours précis.

Le contrôle médical obligatoire des conducteurs devrait être repoussé de cinq ans, pour passer à 75 ans. Qu'en pensez-vous ?

Si cette loi met un peu moins de pression sur les seniors, elle pose la question de la sécurité routière. Les données de 2015 du Service vaudois des automobiles font état de 95 personnes de 65 à 69 ans qui ont choisi ou été obligées (à la suite d'un accident, d'une interpellation ou du conseil de leur médecin) de rendre leur permis, alors que ce chiffre bondit à 571 chez les 70 à 74 ans ayant subi un examen médical obligatoire. Avec cette loi, ce sont donc des milliers de personnes qui n'ont pas rempli les exigences médicales minimales qui vont se retrouver sur les routes.

Pourquoi une telle différence en à peine cinq ans ?

Entre 70 et 75 ans, les problèmes neurologiques et ophtalmologiques commencent ou s'accentuent.

Notre société est de plus en plus sécuritaire. Cette loi ne va-t-elle pas à contresens ?

La société doit être prête à assumer ce risque…

Les conducteurs seniors sont-ils vraiment plus dangereux que les jeunes ?

Statistiquement parlant, on constate une réelle augmentation des accidents (proportionnellement au nombre de kilomètres parcourus) à partir de 75 ans, et surtout dès 80 ans, ce qui a été l'argument politique des partisans de cette loi. Les quelques dizaines d'accidents supplémentaires que cela engendrera ne vont pas fondamentalement modifier les statistiques, mais ils auraient pu être évités.

Quelle alternative à la voiture imaginez-vous ?

Ce défi passe notamment par des conseils prodigués par des ergothérapeutes. Il faudrait, par exemple, accompagner les seniors dans les transports publics ou adapter les passages piétons (feux plus longs, plus visibles, etc.). Actuellement, le paradoxe veut qu'un senior soit plus en sécurité en voiture qu'à pied ! F. R.

DR